

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absent excusé : VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BARO Claudie.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADOPTION DU RAPPORT 2017 ETABLI PAR LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

VU le rapport définitif du 11/12/2017 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées et portant sur l'exercice comptable 2017 ;

*Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son rapporteur,
Par 1 Abstention de Mr BERROCAL et 13 voix POUR*

DECIDE d'adopter le rapport portant sur les charges transférées 2017 ainsi présenté.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Le conseil municipal, à treize voix pour et une abstention de Mr BERROCAL, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention telle que présentée.

EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation du projet de lotissement « Les Pradine ».

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **12420€**

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux sur le réseau public d'électricité imposés par ce projet,

RENFORCEMENT BT VILLEROUGE SECTEUR OUEST PAR CREATION PORTE « CREMADE » Dossier SYADEN N°15-LZCO-008

Mme le Maire rappelle à l'assemblée rappelle les termes de la délibération n°2016-08 du 10/02/2016 par laquelle notre commune s'engageait dans la réalisation des travaux de « **Renforcement BT Villerouge secteur ouest par création poste CREMADE** » et l'autorisait à signer la convention relatives à ces travaux avec le SYADEN.

Il s'avère que des contraintes techniques ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n°2016-08 du 10/02/2016 et d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau électricité : 4 900€ HT
- Travaux d'éclairage public 5 400€ HT

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 2700€ versée ultérieurement par le SYADEN à la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

DECIDE :

d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 38.05 € X 1.728 = 65.75 €

En aérien : 50.74 € X 9.52 = 483.04 €

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE :

65.75 + 483.04 = **548.79€ (cinq cent quarante-huit euros et soixante-dix-neuf centimes)**

ECHANGE DE PARCELLES

Madame GÉA expose à l'assemblée la proposition de Mr Patrick XICLUNA d'échanger les parcelles situées au lieudit « La Barque » dont il est propriétaire contre les parcelles sises au lieudit « Peyrouse-Haute » appartenant à la commune de Fabrezan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de Mr Patrick XICLUNA

DIT que les frais notariés seront à la charge du demandeur Mr XICLUNA Patrick,

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION ART ET ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de quatre-vingt-seize euros (96€) à l'association Art et Environnement dans le cadre de la journée du patrimoine qui a eu lieu le 17 septembre 2017 à Fabrezan.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UN OSTEOPATHE

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'un ostéopathe.

FIXE le montant de la mise à disposition à cent euros par mois (100€).

QUESTIONS DIVERSES

1°) Mme le Maire informe l'assemblée d'une réunion qui aura lieu à la Mairie de Fabrezan le jeudi 25 janvier à 14h30 avec le Syndicat Orbieu Jourres pour présenter le projet d'études de la gestion de la mobilité de l'Orbieu à Fabrezan.

2°) Mme le Maire informe le conseil municipal que le journal l'Indépendant a choisi le village de Fabrezan dans le cadre de l'opération « Ma Commune à la Une ». du 11 au 16 Mars 2018, une page spéciale sera publiée sur le village. Ce qui constitue une belle opportunité de valorisation de notre commune.

3°) Mme BARO expose qu'une « bibliothèque de rue » sera mise en service début avril sur la place Saint-Hubert. Les fabrezanais et villerougeois pourront déposer leurs livres dans une vitrine et en emprunter d'autres.

4°) Mr BOUAMRIOU informe que le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le 16 février à 18h.

5°) Mr BLANQUER expose que les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sont en cours au croisement de Fontcouverte ainsi que les travaux de sécurisation des entrées de village avenue de Lagrasse.

Il déplore également que la Mairie ait dû récupérer 6 chiens abandonnés sur la voie publique depuis début janvier.

6°) Mme GÉA informe l'assemblée qu'elle a désigné Mr Philippe MARTY responsable du service technique depuis le 1^{er} janvier 2018.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE :

Mme Jacqueline ROUGER, porteuse de projets de la commission extra-municipale, expose à l'assemblée les points débattus lors des réunions et sollicitent l'avis du conseil municipal :

1°) Brigades vertes : nettoyage des abords de la déchetterie des 3F, compostage des végétaux et nettoyage des abords du cimetière. Le conseil municipal émet un avis favorable.

2°) mise en place de panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente. Le conseil municipal étudiera cette proposition.

3°) Extinction de l'éclairage public la nuit. Le conseil municipal étudiera cette proposition.

4°) Distribution d'un questionnaire « bien vivre à Fabrezan, tous concernés, tous acteurs » à la population de Fabrezan. Le conseil municipal émet un avis favorable.

5°) Adhésion à l'association « Voisins Solidaires ». Le conseil municipal étudiera cette proposition.

6°) Création d'une association des assurés afin de mettre les mutuelles en concurrence. Le conseil municipal émet un avis favorable

7°) Modifier les emplacements des containers. Le conseil municipal émet un avis favorable.

8°) Création d'un espace piétons et cyclistes. Le conseil municipal étudiera cette proposition.

9°) aménagement de l'avenue de l'Ancienne Gare
. Le conseil municipal étudiera cette proposition.

La séance est levée à 23h.